



Bureau principal

Pluneret

Rond-Point de
Kerfontaine
Rue Georges
Cadoudal
56400 – Pluneret
E17 056 00 200
09 63 54 90 98
06 34 68 03 38

Bureaux annexes

Auray

121, Rue Abbé
Philippe Le Gall
56400 – Auray
E10 056 06 800
02 56 54 11 95

Baden

6, Rue des artisans
56870 – Baden
E15 056 00 072
02 56 54 65 66

Crac'h

1, Rue Kermarquer
56950 – Crac'h
E14 056 00 101
02 56 54 48 87

Pluvigner

10, Place Saint Michel
56330 - Pluvigner
E13 056 00 120
02 90 74 48 34

Contact

contact@af2r.fr

Inscription

inscription@af2r.fr

Document

document@af2r.fr

Mode de règlement (Pour le contrat)

***Sous la forme d'un permis à 1€ :**

Prêt de 1200€ sans frais, ni intérêt (à monter avec votre banque après signature du contrat) avec complément en chèque dès que le montant du prêt est atteint.

***Sous la forme de chèque pour :**

- ✚ Forfait code + frais + ETG (encaissé à la signature du contrat)
- ✚ Chaque série de 5 leçons.
- ✚ Les RDV pédagogique si AAC.
- ✚ Pour Présentation pratique et fin de formation.

Pièces constitutives du dossier (Prévoir ½ h pour le dossier)

Pièces impératives

Inutile de faire des copies, nous apporter les originaux

1. Une pièce d'identité du candidat (carte nationale d'identité, passeport...).
2. Pour les mineurs, pièce d'identité du représentant légal
3. **2 photographies d'identité sous le format e-photo avec signature intégrée**
4. Si le candidat est français et âgé de :
 - a. 16 à 17 ans l'attestation de recensement.
 - b. 17 à 25 ans, du certificat ou convocation à la JDC (voir sur le [site du ministère de la Défense](#)).
5. L'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR 2) ou l'attestation de sécurité routière (ASR) voir auprès du rectorat de l'académie.
6. Un justificatif de domicile au nom du candidat (facture de moins de 6 mois). Sinon celui de la personne qui l'hébergent avec certificat d'hébergement et pièce d'identité de l'hébergent.
7. Si le candidat est détenteur d'un permis (AM) ou d'une autre catégorie nous l'apporter.

Pièces complémentaires

Selon la situation du candidat et la/les catégorie(s) sollicitée(s), des pièces supplémentaires peuvent être demandées :

1. Un formulaire de certificat médical, si le candidat est soumis à un examen médical obligatoire. Attention aux tests psychotechniques si besoin.
2. Une copie du permis de conduire si vous êtes déjà titulaire d'une catégorie.
3. Une photocopie du permis en cas de dispense des épreuves théoriques.
4. Les pièces justificatives de la décision de suspension administrative ou judiciaire.

Pour le candidat dont le permis de conduire est invalidé :

Par perte de points, qui se réinscrit au permis, il faut également joindre :

1. L'injonction de restitution du permis de conduire.
2. Le certificat d'examen du permis de conduire attestant :
 - de la réussite à l'épreuve théorique générale, si vous êtes titulaire d'un permis de conduire depuis plus de cinq ans,
 - de la réussite à l'épreuve pratique si vous êtes titulaire d'un permis de conduire depuis moins de cinq ans.

